

INSCRIPTION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ (MSSA)

Nom : _____ Prénom : _____ nBDS : _____
(à remplir par l'ECG)

Date de naissance : _____

Adresse : _____ NPA et Localité : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone fixe : _____

Adresse e-mail personnelle : _____

Année d'obtention du certificat ECG : _____

Je souhaite m'inscrire en MSSA pour la rentrée 2024-2025 et je certifie avoir pris connaissance des conditions d'admission ci-dessous.

Conditions d'admission en maturité spécialisée santé (MSSA) :

- ✓ Obtention du certificat de culture générale option santé, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle;
- ✓ Validation de 4 semaines de stage préalable dans le domaine des soins à la personne. Le stage préalable est à effectuer après l'obtention du certificat de l'Ecole de culture générale et jusqu'au 16 août 2024. Les stages préalables à la maturité spécialisée santé sont validés, lors d'une séance qui aura lieu le mardi 20 août 2024, dans chaque ECG (présence obligatoire des élèves inscrits en MSSA).

La vérification de l'admissibilité des élèves en MS sera effectuée en fin d'année par l'établissement. Il appartient aux élèves de prévoir un projet de formation alternatif en cas de non-admission.

Sans titre de séjour valable, aucun stage ne pourra être garanti; l'admission en MSSA sera donc compliquée. En cas de question à ce sujet, veuillez prendre contact avec la personne responsable des MSSA de votre ECG.

Une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Ce formulaire est à rendre à l'ECG au plus tard le 8 mars 2024, 17h.

Si vous avez déjà obtenu votre certificat ECG, veuillez le transmettre selon les indications communiquées par votre école, au plus tard à la même date.

Date: _____

Signature : _____